|  |
| --- |
| **Termes de Référence**  **Comité technique du réseau national PEAS inter-agences en RDC** |

1. **Contexte et Engagements**

L’équipe humanitaire pays et l’équipe pays des Nations Unies en RDC s’engagent à faire en sorte que tous ses programmes et interventions répondent de façon significative aux différents besoins des populations visées peu importe leur situation et contexte tout en s’assurant d’agir sans nuire, d’être inclusif et redevable. La prévention des cas d’exploitation et d’abus sexuels (PEAS) est une priorité. L’exploitation et les abus sexuels (EAS) commis par des acteurs de développement et des acteurs humanitaires intervenant dans l’assistance apportée aux populations les plus vulnérables sont des actes inacceptables et sont prohibés et sanctionnés.

Un réseau national PEAS inter-agences a été constitué en RDC en **2018** et depuis, cinq réseaux régionaux PEAS se sont ajoutés (Bunia, Bukavu, Kalemie, Kananga, Goma). Ces réseaux sont constitués de points focaux PEAS des différents partenaires en RDC (ONGI, ONGN, entités des Nations Unies dont MONUSCO, bailleurs de fonds, instances gouvernementales) et assurent l’opérationnalisation de la stratégie PEAS adoptée pour la période 2020-2023, à travers son plan d’action annuel. Le programme PEAS inter-agences est encadré et appuyé par le comité directeur, une coordonnatrice principale, une coordonnatrice nationale et cinq coordonnateurs régionaux.

En janvier 2023 et sur recommandation du coordinateur résident/coordinateur humanitaire (CR/CH), les termes de référence du comité directeur ainsi que sa composition ont été révisés afin d’utiliser une approche davantage stratégique et renforcer la pertinence, l’efficacité et la cohérence de la mise en œuvre de la stratégie et du programme PEAS en RDC.  Depuis deux ans plusieurs activités de prévention et de réponse liées à la PEAS, y inclus des initiatives novatrices, ont été réalisées. Bien que le programme PEAS en RDC a pris beaucoup d’ampleur ces dernières années, le besoin d’améliorer et de faciliter sa cohérence et ses actions se fait sentir. C’est dans ce sens qu’un comité technique PEAS qui pourra guider et appuyer le comité directeur, le réseau PEAS et les partenaires pour des actions et résultats durables et efficaces sera mis en place en avril 2023.

1. **Composition et Fonctionnement**

Le comité technique PEAS a un mandat de deux ans et **il est composé de 12 personnes ayant un niveau avancé de connaissances et d’expertise en matière de PEAS/AAP/Genre/Protection** désignées par les parties prenantes du comité directeur (ONGI, ONGN, bailleurs, entités ONU, institution gouvernementale)**.** De plus, la coordination nationale proposera aussi quelques personnes en complément et ces candidatures seront soumises au comité directeur pour information. Ces personnes doivent être des membres actifs du Réseau PEAS.

Le comité technique PEAS travaillera de près avec la coordination nationale et se rapportera au comité directeur. Il se réunira une fois par trimestre mais pourrait tenir des réunions extraordinaires au besoin et selon les dossiers prioritaires en cours. Il pourra aussi former des sous-groupes de travail à durée déterminée pour une ou des tâches précises.

1. **Rôles et Responsabilités**

Le comité technique PEAS est responsable de la qualité des documents nécessaires au bon fonctionnement du réseau PEAS inter-agences en tenant compte des directives et normes internationales ainsi que des lois en vigueur en RDC relatives à la PEAS. Il est présidé par l’adjointe du coordonnateur humanitaire (ou son suppléant) et appuyé par la coordination nationale PEAS. Il pourra déterminer les dossiers techniques prioritaires à traiter durant l’année. Le comité pourra s’il le décide se doter de co-président-e-s pour l’appuyer dans son mandat.

Le comité technique aura comme **tâches principales** :

- contextualiser les documents existants sur la Protection contre les abus et exploitation sexuels (standards minimum opérationnels, protocole de partage d’information sur les EAS, mécanisme d’assistance aux victimes, stratégie, plan d’action) et les faire approuver par le comité directeur

-élaborer un plan de travail portant sur les dossiers techniques prioritaires à traiter durant l’année

-soulever des enjeux critiques PEAS apportés par les membres des réseaux PEAS et les porter à l’attention de la coordination nationale

-appuyer le développement de stratégies de communication et des messages à l’intention des différents acteurs et intervenants

-revoir les outils de sensibilisation et les modèles de formation afin de les harmoniser et d’avoir des outils communs

- s’assurer de la conformité de la gestion des cas d’EAS aux normes internationales, aux protocoles établis en RDC et aux principes directeurs en matière des VBG et protection de l’enfant

- identifier les besoins et opportunités de renforcement des capacités des points focaux PEAS et gestionnaires de cas et les appuyer dans le processus de renforcement des capacités

- contribuer à la préparation des rapports trimestriels et un rapport annuel sur la PEAS pour le HCT/UNCT

1. **Révision des TdRs**

Les TdRs seront révisés une fois par année et approuvés par le comité directeur.